

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 29 AVRIL 2026

N° D2026_038

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Olivier PAOUR (pouvoir donné à M. Jean-Pierre PILLON) M. Christian GARCIA (pouvoir donné à M. Denis MARC) M. Jean-Pierre BOUTY (pouvoir donné à Mme Josette GUERRIER)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PILLON

Date de la convocation : 23 AVRIL 2026

Date de l'affichage : 23 AVRIL 2026

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bélanda TERACOL



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PILLON

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260429-D2026_038-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026